

Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement : Maroc

OCDE

Paris : OCDE, 2010 - 126 p.

Source : OCDE,

<http://www.oecdbookshop.org/oecd/get-it.asp?REF=2010022E.PDF&TYPE=browse>

Tags : Economie | Investissement | IDE | Maroc

Le Maroc a déployé des efforts importants pour mettre en place un cadre institutionnel, juridique, économique et financier, en vue d'encourager un climat favorable aux investissements. La volonté du Royaume d'adhérer à la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales s'inscrit en harmonie avec les objectifs des réformes engagées, en l'occurrence la promotion d'un régime d'investissement ouvert et transparent.

Les réformes entreprises par le Maroc ont stimulé la croissance de son économie et encouragé sa diversification et sa modernisation. Entre 2003 et 2008, le PIB a augmenté en moyenne annuelle de 5,1%. Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) ont progressé depuis 2000 pour atteindre de 2,8 milliards de dollars en 2007, soit une augmentation de 16% par rapport à 2006.

Le développement des IDE illustre les progrès accomplis par le Maroc, notamment en matière d'amélioration de la transparence des politiques publiques et du système de régulation des IDE. À titre d'exemple, l'accord de libre-échange avec les États-Unis a été conclu selon une approche selon laquelle tous les secteurs sont libres de restrictions sauf ceux spécifiquement identifiés dans une

liste dite négative. Cette démarche a abouti à l'établissement de la liste d'exceptions précisée par le Maroc dans le cadre de son processus d'adhésion à la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international.

Le Maroc a finalisé plusieurs accords de libre-échange (ALE), notamment avec l'Union européenne, les États-Unis, l'Association Européenne de Libre-Echange (AELE), la Turquie et plusieurs pays arabes. De plus, les autorités marocaines ont adopté une série de textes législatifs nécessaires pour améliorer l'environnement des investissements et des progrès ont été accomplis en termes de transparence et d'accès à l'information des entreprises au même titre que la réduction de la durée et du coût des procédures administratives.

Le Royaume finalise une importante réforme du dispositif de promotion des investissements. L'Agence marocaine de développement des investissements (AMDI) sera un point central à caractère intra-gouvernementale pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer la stratégie d'attractivité du pays aux investissements. Les 16 centres régionaux d'investissement (CRI) créés en 2002 continueront de jouer leur rôle d'aide et d'accompagnement des projets d'investissement au niveau local.

